

PROCÈS-VERBAL

Séance du 7 décembre 2020

Présidence : Mme Chiara MONTECCHIO

1. Appel : 84 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT LINARES, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Maurice GAY, Claude ULDRY, Vincent HACKER

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : BADERTSCHER Elisabeth, CARRARD Raymond, DONNET Jonas, FELIX Yves, FOSSATI Charlotte, GULIZIA Joseph, HAINARD Jean-Michel, HANHART Jacques, ISCHI KAPLAN Vanessa, MIEVILLE-BLONDEL Michèle, NICOLE Willy, PIEREN Taïna, ROCHAT Blaise, UELTSCHI Bernard, WEAVER Mark

Absent : NILSSON Hans Rasmus

2. Procès-verbal de la séance du 9 novembre 2020

Aucune demande n'étant formulée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

- Le Bureau a prolongé le délai de réponse de la Municipalité pour les postulats et motion suivants :
 - Mars: Recyclé – Déchèterie – A. Hegetschweiler/Y. Gauthier-Jaques
 - Avril : Ne perdons pas de temps à Perdtemps – P. Buchs
 - Avril : Pour avancer avec la RDU – J. Hanhart
- Afin de compléter au mieux la liste des présences dans les conditions actuelles, Mme la Présidente signale qu'un contre-appel sera fait avant la discussion des rapports.
- Le Bureau constate que les travaux de commissions ont perdu de la fluidité. Il y a de plus en plus de retard dans les rapports et même quelques cas de dépassement du délai réglementaire de six mois. Pour rappel, les commissions doivent se réunir après le Conseil lors duquel le préavis a été déposé, selon le rendez-vous déjà fixé par la Municipalité et, s'il n'y a pas de nécessité particulière d'organiser une deuxième séance, le rapport doit être déposé lors du Conseil suivant. Cette façon de procéder que l'on nomme « fluide » évite de cumuler les travaux du Conseil en cours, ce qui est d'autant plus important dans la situation actuelle avec la crise sanitaire et la fin de la législature qui approche. Les actions suivantes ont été prises par le Bureau : 10 jours avant la séance du Bureau, Mme la Secrétaire enverra un rappel aux 1^{er} nommés, afin qu'ils aient le temps de terminer leur travail, avec copie aux chefs de groupes. Un tableau du suivi des commissions sera envoyé aux membres du Bureau qui pourront le traiter en collaboration avec les chefs de groupe respectifs. Au passage, cela apporte quelques éléments de réponses aux personnes qui se demandent ce que fait le Bureau. Mme la Présidente va convoquer les chefs de groupes pour voir s'il y a d'autres mesures qui sont nécessaires pour résoudre le problème actuel. Nous sommes conscients qu'être membre d'une commission demande de l'investissement personnel, surtout pour les 1^{er} nommés, président et rapporteur. Elle tient à remercier les Conseillers pour l'engagement pris et le travail accompli pour notre ville. Elle pense que la fluidité évoquée au début facilitera les travaux et rendra moins lourde la tâche. Elle demande, enfin, que chaque Conseillère et Conseiller se sente

responsable et veille que les travaux de la commission se passent bien selon le calendrier prévu et soutiennent le 1^{er} nommé, président et rapporteur en cas de besoin.

5. Communications municipales

M. le Municipal Maurice GAY répond à M. Victor ALLAMAND au sujet de la route de Divonne. Il remercie M. Allamand de lui faire parvenir l'extrait qu'il cite, car il ne se souvient pas avoir tenu ces propos. Pour répondre aux diverses questions, il signale que la Municipalité n'a pas de contact avec les propriétaires et cela n'est pas dans ses intentions d'être pro-active envers les privés pour les inciter à vendre ou construire leur parcelle privée. La zone est légalisée dans le PGA et RPE en zone d'ordre non contigu et il n'y a aucune raison de faire un plan de quartier au vu des enjeux restreints restant sur cette zone. La majorité s'étant déjà construite ces dernières années, la Municipalité n'a donc rien en cours. La Municipalité avance sur le schéma directeur, notamment dans le préavis 220/2020, en réponse à la motion Wahlen, déposé lors de la séance du 5 octobre 2020, qui donne toutes les informations sur l'avancée du schéma directeur. La Municipalité ne peut que supposer que d'éventuelles demandes soient faites pour réaliser des droits à bâtir légaux dont les propriétaires des parcelles sont bénéficiaires et ceci conformément à la législation de ce territoire. Il rappelle qu'il n'y a pas de plan d'affectation prévu. Enfin, concernant le côté pair de la route, la Municipalité est consciente qu'il y a une réflexion à avoir sur un certain nombre de quartiers, raison de Nyon 2040 ainsi que du plan directeur. Pour l'instant, côté pair, ils attendent que les propriétaires se mettent d'accord sur le schéma d'aménagement selon le RPE légalisé. Il ne peut que lui suggérer de s'adresser à M. Wahlen qui connaît bien le dossier.

Comme évoqué dans les communications du Bureau, Mme la secrétaire procède au contre-appel.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

6. *Rapports de commission (minorité/majorité) – Préavis N° 192/2020 Complexe multisports et parc des sports de Colovray – Demande d'un crédit de CHF 3'165'000.- pour l'étude de la 1ère étape du projet lauréat issu des mandats d'étude parallèles (MEP) de Colovray.*

Rapporteurs : Mme Caroline BORDIER pour le rapport de majorité
M. Alexandre KASPAR pour le rapport de minorité

La discussion est ouverte.

M. Ione RAMEL souhaite clarifier certains aspects qui le poussent à soutenir ce projet essentiel de complexe multisports à Colovray. Premièrement, le taux d'occupation des salles de sports et autres infrastructures sportives se monte à 96,3% pour les sociétés sportives nyonnaises actuellement, 100% pour les écoles pendant les périodes scolaires. La situation est donc exsangue. Quantité de gens sont empêchés dans la pratique de leur sport à des horaires raisonnables et dans des conditions adéquates. Cela n'est pas tenable. Il faut accompagner le développement démographique avec des infrastructures sportives à la hauteur, qui anticipent et qui répondent aux besoins des sociétés sportives nyonnaises, qui sont d'ailleurs source d'une identité nyonnaise forte, et de fierté pour la majorité. Deuxièmement, la situation actuelle de pénurie d'infrastructures sportives n'affecte pas que les clubs, loin s'en faut. Le complexe multisports de Colovray, ce sera aussi faire du sport dans un esprit bienveillant, sans forcément viser la compétition. On aura bien besoin de cela, de ces valeurs, en ces périodes post-covid. Les associations de sport handicap et les associations d'aînés n'ont pas d'accès possible aux infrastructures qui leur sont nécessaires. Des aînés, bien dans leur corps et bien dans leur tête, produisent des économies de santé, contribuent à l'essor du commerce de proximité, entre autres. Selon l'enquête de Sport suisse 2020 de la Confédération, les aînés âgés de 65 à 74 ans sont les plus grands sportifs. Avec 58% d'entre eux qui pratiquent un sport plusieurs fois par semaine, 3h ou plus au total, se trouvent juste derrière eux les jeunes de 15 à 24 ans qui ont la même pratique avec 59%. De plus, il faut répondre aux besoins sportifs de ceux qui sont

dans la vie active. Pouvoir faire du sport, ailleurs que dans des fitness, si possible entre midi et 14h ou à la sortie des bureaux avec d'autres sportifs amateurs que l'on rencontre fortuitement et avec qui on lie des amitiés, ce serait aussi cela, Colovray. Faire société par la pratique du sport, pas uniquement par la culture, en transpirant ensemble, mais aussi en fêtant le sport entre passionnés de tous horizons, par exemple en regardant ensemble des compétitions internationales sur grand écran sur l'esplanade des sports prévue, plutôt que seul dans son coin. Une infrastructure qui, pour le moment, à titre permanent, n'existe pas. Certains diront que le Rocher et le Cossy sont une réponse qui a déjà coûté assez cher, mais il ne s'agit pas du tout de répondre aux mêmes besoins. Le Rocher et le Cossy, ce sont des infrastructures dédiées aux activités sportives dans le cadre scolaire, mais surchargées et surutilisées. In fine, le complexe sportif de Colovray est une réponse sociétale, un élan positif, un projet qui correspond à l'esprit de Nyon, de son goût pour le vivre ensemble. Les vertus du sport, c'est le bien-être, le goût de l'effort, le partage, s'intégrer. Faire société passe aussi par la pratique du sport plaisir ensemble, dans de bonnes conditions, au sein d'une infrastructure emblématique, accessible à toutes et tous à la porte de Nyon. Colovray, c'est investir pour le bien-être de chacune et chacun, en tous cas pour les prochaines décennies et probablement pour les 50 prochaines années. Pour toutes ces raisons, et parce qu'on en a besoin, mais aussi parce que le financement de ces infrastructures est raisonnable et, très certainement, subventionné ultérieurement par des entités tierces qui nous permettront d'assumer collectivement, notre rôle de ville centre, il votera oui à ce crédit d'études du complexe sportif de Colovray, pour que Nyon soit aussi la cité du bon accueil sportif.

M. Pierre GIRARD reprend quelques thèmes mentionnés par le rapport de majorité et qui l'ont surpris. Nyon compte un grand nombre de clubs sportifs demandeurs pour ce genre d'infrastructure. Le besoin existe bel et bien. Il rappelle que, chaque année, nous louons au Canton pour CHF 172'000.- les salles de gym du gymnase pour les mettre à disposition de nos sociétés. Le besoin existe bel et bien et, ce n'est pas une vue de l'esprit. Concernant la RC1, la route cantonale, il se demande quand est-ce que dans ce projet on arrivera au chantier de la route ; peut-être dans 6, 7, 8 ans. Sincèrement, il se dit que la situation aura évolué dans un sens ou un autre, mais qu'on aura aussi le temps de réévaluer ce qu'il est bon de faire pour cet endroit. Dire non à un projet de halle sportive, juste parce que les plans de la route qui passe à côté ne plaisent pas, il trouve quand même que cela ne se fait pas. Concernant le parking, le rapport de majorité crée un problème de parking. Il rappelle qu'il y a, en face, le parking de la piscine, pour lequel on va récupérer les places du skate parc actuel, qu'il est prévu un parking d'appoint de 100 places et pour les manifestations importantes, on organise le parcage le long de la route cantonale ou encore dans les champs près du tennis-club et cela se fait déjà régulièrement. Ces manifestations importantes, qui pourraient attirer 2000 spectateurs, voire plus, il y en aura certainement, mais pas tous les week-ends. L'intérêt de cette salle, c'est que Nyon pourra obtenir (il entend par là, les clubs sportifs nyonnais), l'organisation de manifestations d'importance nationale : finale de la coupe suisse de basket, de volleyball, ou encore championnats suisses de gym agrès, parce que cette halle sera aux normes pour accueillir ce genre de manifestations. Il y a, à Colovray, un super stade d'athlétisme, avec tout, il répète, tout l'équipement nécessaire pour pratiquer les différentes disciplines de l'athlétisme. Et pourtant, depuis 30 ans que Colovray existe, il n'y a jamais eu les championnats suisses parce que l'anneau de vitesse n'est pas aux normes. Tout simplement. Là, nous aurons une halle aux normes pour organiser des compétitions d'un haut niveau et il ajoute que ce sera quand même chouette pour les habitants de la région de pouvoir assister à un événement d'importance qui suscite toujours un engouement populaire et ce, pour une fois, sans avoir à se déplacer à des dizaines de kilomètres.

M. Olivier RIESEN rappelle que la majorité de la commission ne dit pas non de manière définitive à la réalisation d'un complexe multisports à Colovray. En revanche, cette même majorité dit que ce n'est pas le bon moment de se lancer dans une telle dépense, soit d'octroyer un crédit d'études pour plus de CHF 3 millions. Par ces temps de crise sanitaire aigüe, qui auront des répercussions économiques graves, répercussions qui se traduiront par de très fortes baisses fiscales pour notre commune, la majorité de la commission pense qu'il est préférable de rester prudents et différer l'étude de la réalisation du complexe multisports de Colovray. En effet, à quoi bon faire une étude si la réalisation du complexe est aujourd'hui très incertaine. Il y a un risque important que l'octroi du crédit d'études se fasse à fonds perdus, faute de pouvoir réaliser le complexe dans un futur plus ou moins proche. Le financement incertain a été abordé par les deux rapports. La question du financement du projet est restée

trop indécise. Bien que la Municipalité indique de ci, de là, qu'il sera possible d'obtenir des subsides, à ce jour, il est impossible d'avoir ne serait-ce qu'une estimation solide du montant de ces subsides. Ensuite, le rapport de minorité indique que la marge d'auto-financement de la commune est suffisant pour réaliser ce projet. Il doit très fortement douter de cette affirmation. En effet, au regard du nombre de projets de constructions et rénovations à venir, cette marge va fortement diminuer. La Municipalité parle de soutenir, par des investissements anticycliques, l'économie, mais la majorité de la commission doute très fortement de l'effet anticyclique pour la ville de Nyon des dépenses effectuées. Ensuite, il est urgent de mettre l'accent sur la rénovation d'installations déjà existantes, à savoir le centre sportif du Rocher ou l'école du centre-ville avec sa salle de gym. Finalement, trop de questions sont restées sans réponses. Plus de quarante questions ont été posées par les commissaires, ce qui démontre que le préavis contient de nombreuses zones d'ombre. De trop nombreuses questions ont trouvé des réponses parfois peu claires, insatisfaisantes ou incomplètes. A titre d'exemple, il n'a pas été possible de savoir s'il sera légalement possible de requalifier la RC1 en zone de rencontres. Il y a un réel risque de dépenser de l'argent dans une étude, sans avoir de résultat tangible à la fin.

M. Pierre WAHLEN, en réponse à ce qui vient d'être dit, rappelle que l'objectif d'un crédit d'études est de répondre à ces questions. Il est très naturel, qu'avant de voter un crédit d'études, on ne puisse pas répondre à toutes ces questions. Il rappelle également que la question du financement est complètement liée au crédit d'études qui permettra d'aller chercher de l'argent auprès du canton, des associations sportives ou de la Région. Renvoyer le projet à la Municipalité, c'est en réalité lui dire non. Ils n'ont pas le courage de dire non au projet, mais c'est en réalité ce qui va se passer en cas de renvoi, il sera repoussé aux calanques grecques. Il fait remarquer qu'il y a de l'argent, car en 2012, le Conseil a voté une taxe pour les équipements communautaires des plans de quartiers. Aujourd'hui, ce fonds no 9282.06 sera à fin 2021, pourvu de CHF 11'500'000.-. Ce fonds est alimenté par tous les plans de quartier qui ont été construits et la destination de ce fonds est de financer des équipements communautaires et des infrastructures publiques qui servent à l'ensemble de la ville. Presque la moitié du financement est déjà assurée grâce à ce fonds. Il lui semble que tous leurs arguments tombent et il demande de voter ce crédit d'études. Le renvoyer est le vouer à ne jamais le réaliser.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES lui rappelle qu'un renvoi n'est pas un refus. C'est demander à la Municipalité de revenir devant ce Conseil avec un préavis revisité avec les différentes propositions de modifications. Un crédit d'études correspond à une estimation de la globalité de l'investissement. Or, aujourd'hui, ce montant va être en augmentation, sachant que construire une zone de rencontres sur la route suisse, considérée comme route de décharge pour l'autoroute, fait s'interroger sur la manière d'amener ce projet devant ce Conseil.

M. Olivier RIESEN tient à faire une précision suite à l'intervention de M. Wahlen, au sujet de l'utilisation du fonds. Si l'on utilise une grande partie de ces fonds, la partie utilisée ne pourra pas être amortie, elle ne pourra pas entrer dans notre capacité d'autofinancement, il n'y aura pas un effet bénéfique. Celle-ci va donc baisser et par la suite, pour les autres projets, on n'aurait plus cette capacité d'autofinancement.

M. Fabien HERITIER parle en tant que sportif. Il défendra également la rénovation de la piscine du Rocher prochainement, projet qui lui est cher. Il prend la parole pour défendre l'ensemble du monde sportif de la région nyonnaise. Cette salle répond à un besoin essentiel pour des sportifs de 9 à 99 ans. Comme dit plus tôt, il s'agit d'une infrastructure inexistante à Nyon dont ont besoin les clubs, en particulier durant la journée. S'il y a un refus ce soir, il n'y aura pas de salle à Colovray avant minimum 10 à 15 ans. Dire que l'on est pour, mais voter non parce que le préavis n'est pas parfait, c'est de la poudre aux yeux. Ceux qui votent non ce soir, disent non au monde sportif, c'est la réalité. Le projet lauréat est un magnifique bâtiment qui serait emblématique à l'entrée de Nyon, enthousiasmant à ses yeux. Sur le fait que ce n'est pas le moment pour les finances de la ville, il pense, au contraire, que c'est maintenant qu'il prendre des mesures d'investissement, anticycliques face à la crise du Covid-19.

M. Victor ALLAMAND est préoccupé par l'amortissement. Une fois fini, il faudra continuer de nettoyer, entretenir, chauffer et ce qui, sur trente années, représentera certainement beaucoup d'argent. La grande difficulté avec ce projet est qu'il s'agit d'une boîte à fantômes. Très

attendue par beaucoup de gens, en réalité, on ne sait pas vraiment ce qu'il y aura dedans. On a promis plein de choses à plein de gens, aux jeunes et maintenant aux anciens. Il y a dix ans, on envisageait même une synergie avec une patinoire, et la petite batellerie, la voile et l'aviron. Si le projet aboutit, ce serait bien, mais il faudrait que ce soit en connaissance de tous les coûts et pas au détriment d'installations existantes mais désaffectées faute d'entretien, tel le bâtiment du Rocher A et la piscine, citée dans le rapport de majorité, ou la disparition du terrain éclairé pour l'entraînement du football chassé par l'immeuble des appartements protégés des Tattes d'Oie. Cela relève d'un constat de la commission de gestion, selon lequel, il est plus sexy d'inaugurer du neuf que de rénover du vieux. Face à ces incertitudes et avec le souci de ne pas alourdir le budget, il ne votera pas le préavis municipal tel que présenté, ni le rapport de majorité qui n'aborde pas la problématique de la charge supplémentaire et perpétuelle au budget de fonctionnement de notre ville.

M. le Municipal Claude ULDRY donne quelques réponses. Il revient sur le rapport de majorité dans lequel il est dit que la Municipalité doit mettre la RC1 à 30 km/h pour finaliser ce projet. Ce n'est pas juste : pour construire la halle, la route peut rester et restera dans son état actuel. La volonté du lauréat du MEP a été d'essayer de donner à cette portion de route un caractère plus urbain, afin que son franchissement soit mieux sécurisé et plus aisé. Cette volonté, partagée par la Municipalité, se traduira dans une des étapes futures. Il en profite pour rappeler que cette étape se fera en coordination avec la requalification, voulue par le canton, et n'interviendra probablement que dans bien des années. Toujours à propos de la RC1, il est dit que la Municipalité souhaite transformer la RC1 en place de jeux. Bien entendu cela est tout à fait faux, voire un brin naïf.

Dans le rapport de majorité, il est demandé à la Municipalité de commencer par la réalisation des nouveaux terrains extérieurs. Hormis le fait qu'aujourd'hui la demande n'est pas encore avérée, comme ils l'ont rappelé à la commission, les vestiaires pour ces futurs terrains se situent dans la halle multisports. Cette manière de faire a été imposée par le plan de quartier de l'époque qui ne permet de telles constructions que dans le périmètre légalisé, occupé par la future halle. De plus, construire le jardin avant la maison serait une énorme erreur en termes d'efficacité et de coût. Il rappelle l'emprise de chantier pour l'école du Cossy. Elle occupait tout le futur parc. En ce qui concerne les parkings, il est dit « qu'il sera nécessaire de mobiliser des dizaines de bus que la commune n'a pas ». Il se permet de rappeler que ce n'est pas à la commune de fournir les bus, mais elle fera appel aux transporteurs privés locaux.

Pour le financement, source d'inquiétude légitime dans les deux rapports, il faut savoir que cette réalisation permettant de recevoir des manifestations sportives de haut niveau, est une chose rare en Suisse, et particulièrement en Suisse romande. Lors du vernissage, certaines fédérations ont déjà marqué leur intérêt pour utiliser cette infrastructure et leur volonté de participer au financement. Pour le Conseil régional, suite à l'envoi du dossier, un accusé de réception très prometteur leur a été signifié. Mais le principe du DISREN veut que le Codir du Conseil régional ne se prononce que lorsque le Conseil communal de la commune demanderesse a montré sa volonté d'aller de l'avant. De même, pour les fédérations et le fonds du sport, la fin des études permettront d'affiner le coût de réalisation et ainsi ils devraient pouvoir obtenir des montants de financements précis, car il est clair que toutes ces institutions ne se positionnent qu'après qu'un signal fort ait été donné par les demandeurs et surtout que les chiffres soient consolidés. Par exemple, la Confédération ne se positionne qu'après l'obtention du permis de construire, ce qui lui permet, entre autres, de ne pas bloquer de l'argent pour un projet qui ne se réaliserait jamais.

Toujours en lien avec le financement, ces CHF 3 millions seront dépensés graduellement d'ici à fin 2022, date probable du dépôt du préavis de réalisation. Enfin, la période morose actuelle due au Covid ne doit pas faire peur, mais au contraire les inciter à être anticyclique dans les dépenses d'investissements. Certes, une grande partie des montants d'études ne seront pas directement affectés à des acteurs nyonnais, car il est facile de comprendre qu'il n'y a pas assez de bureaux d'ingénieurs civils, CVSE, électrique pour ne citer que les principaux mandataires pour absorber un tel chantier. Par contre, il y a d'autres mandats qui pourraient revenir à des entreprises nyonnaises, pour autant, bien entendu, qu'elles soumissionnent, ce qui n'est pas toujours le cas. Pour rappel, les mandataires actuels connus à ce jour, sont un bureau d'architectes lausannois, un ingénieur civil à Lausanne, un ingénieur mobilité à Morges et un ingénieur CVSE à Yverdon, donc au moins tous dans le canton de Vaud. Il y a encore toute une

série de spécialistes dont les mandats restent à attribuer. Ces marchés étant plus petits, on peut espérer que les compétences et l'intérêt soient dans notre ville. Il faut aussi savoir que le chauffage de la piscine dépend en partie des études qui seront réalisées avec ce montant et au final avec la réalisation du bâtiment. Aujourd'hui, ils sont convaincus qu'il y aura des synergies entre la piscine et la nouvelle construction.

Enfin, cela ne figure pas dans le rapport, mais cela a fait l'objet de beaucoup de discussions au Conseil, voire même d'une affirmation pendant la séance. Il s'agit du coût estimé du bâtiment. Certains commissaires ont parlé d'un coût beaucoup plus élevé que pour d'autres réalisations de salle de gym triple, mais malheureusement sans jamais citer de nom. Néanmoins, ils ont fait des comparatifs avec quelques salles pouvant correspondre à celle-ci. Pour ne pas fausser le prix avec des éléments spécifiques à chaque salle, comme le mauvais état du terrain, les équipements, le genre de salle, avec ou sans spectateurs, uniquement scolaires, etc... ils ont pris, comme cela se fait dans le monde de la construction, le CFC 2, à savoir les coûts du bâtiment, sans les travaux préparatoires (CFC 1), les équipements d'exploitations (CFC 3) ou les aménagements extérieurs (CFC 4). Les résultats sont les suivants (au m³) : Montreux (2022) est à CHF 572.-, Macolin (2020) à CHF 501.-, Sargans (2011) à CHF 470.-. Yverdon (2011) CHF 357.- et Colovray est à CHF 432.-. Ils sont donc, en termes estimés de coûts, dans des prix tout à fait corrects. Au vu de ces arguments et réponses, il invite les Conseillers à accepter ce préavis.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT rappelle que ce complexe sportif est attendu depuis plus de quinze ans par les sportifs de Nyon et de la Région. C'est le moment d'oser dire oui, ou alors admettre que ce n'est jamais le bon moment ou que le Conseil communal n'en veut pas. Il y a un peu plus de dix ans, un préavis (de l'ordre de CHF 25 millions) avait été retiré par la Municipalité, car la commission estimait que la péréquation rendait trop fragile la marge d'auto-financement de la Commune. Depuis 2009, près de CHF 300 millions ont été investis pour d'autres projets dont plus de CHF 140 millions sur la marge d'autofinancement. La commission se pose de légitimes questions sur le financement. Il souhaite apporter un éclairage.

Le Fonds du sport soutiendra le projet, c'est certain, même si le montant ne peut encore être communiqué. Il sera de l'ordre de CHF 5 à 6 millions. Pour le précédent projet de CHF 25 millions, il avait été de CHF 5 millions. Comme l'a dit son collègue Claude Uldry, le Conseil communal doit accepter ce préavis pour que la Région puisse enclencher le DISREN. Des financements privés sont parfaitement envisageables. Des contacts ont été établis avec des autorités, des entreprises ou des fédérations sportives susceptibles d'apporter un soutien. La phase d'études est justement là pour permettre de finaliser le mode de financement afin de pouvoir présenter, lors de la future demande de crédit de réalisation, le plan de financement et les coûts d'exploitation. Mais il faut d'abord un signal fort des autorités nyonnaises, donc aussi du Conseil communal.

Maintenant, il faut du courage. Le courage de dire oui, comme d'autres municipalités avant l'ont fait pour le stade de Colovray, la piscine de Colovray ou le complexe scolaire et sportif du Rocher. Tous ces projets avaient été initiés par des municipalités de droite, avec une large majorité radicale et libérale. Le courage de dire oui en montrant que les autorités nyonnaises ont confiance dans l'avenir. Que le Conseil communal, comme la Municipalité, veulent relancer l'économie tout en construisant les équipements indispensables à l'évolution démographique de notre ville et de notre région. Le courage de dire oui, pour assumer notre rôle de ville-centre d'une région de 100'000 habitants très dynamique. Mais aussi le courage de dire non.

Cette demande de crédit d'études est l'opportunité pour le Conseil communal de déposer des amendements, d'exprimer des vœux ou faire des remarques qui seront prises en compte dans cette étude. Ils ont entendu les questionnements de la commission (minorité/majorité) et vont les intégrer dans les études, afin d'apporter des réponses lors du crédit de réalisation. Celui-ci ne sera pas déposé avant fin de 2022, ce qui permettra d'avoir une meilleure vision de la situation financière de notre Commune.

A ce propos, et plus généralement au sujet de la situation économique, il faut garder à l'esprit que notre position n'est pas si défavorable que certains voudraient la présenter. Certes, certains acteurs nyonnais sont très impactés par cette crise, mais beaucoup d'autres se portent très bien. Par pudeur, ils n'en parlent pas trop. Il n'y a aucun signe qui accredité les prophéties de

malheur généralisé. Il ne faut pas céder à la sinistrose, mais au contraire montrer de la confiance en l'avenir. Sinon, ce sera comme ces prophéties auto-réalisantes. A force de dire que nous allons vers la catastrophe, nous augmentons les chances d'y arriver. C'est le moment de donner un signal fort de confiance de la part des autorités communales de notre ville, comme le font également les autorités cantonales et fédérales, tous partis confondus. Nous devons nous montrer optimistes et faire preuve d'un réalisme courageux.

Renvoyer le préavis à la Municipalité c'est une absence de courage. Celui de ne pas oser dire franchement non. Car c'est bien de cela dont il s'agit. Un renvoi signifie un refus du complexe sportif. Car il n'y aura pas de budget pour refaire un autre MEP. Mêler la RC1 à ce projet est incongru. Il n'y a aucun lien direct entre ce projet et l'autre. On pourrait avoir la RC1 changée sans le complexe sportif et on pourrait avoir le complexe sportif sans la modification de la RC1.

Il faut le courage de dire non et ne pas se cacher derrière un catalogue de questions ou d'arguments pour faire croire que c'est un oui mais. Ce soir, le Conseil doit dire oui ou non. Il n'y a pas de case « oui mais » ou « oui peut-être plus tard » après les élections par exemple. La majorité de la commission s'interroge sur le financement de ce projet : ce sont de bonnes questions, mais avec de mauvaises solutions.

En conclusion, c'est le bon moment de faire preuve de courage. Le moment d'oser dire oui en montrant notre confiance en l'avenir et notre considération pour la vie sportive de notre ville. Ou le courage de dire non et de regarder en face les acteurs et spectateurs de nos clubs qui patientent depuis plus de quinze ans. Il invite les Conseillers à dire oui au sport, oui à ce crédit d'étude.

M. Pierre GIRARD revient sur le financement, même si certaines remarques ont déjà été faites. Il a pu lire la quarantaine de réponses de la Municipalité aux questions des membres de la commission. Contrairement à ce que disait M. Riesen, elles lui paraissent assez claires et la méthode du financement sera abordée avec le préavis de réalisation ; on peut parfaitement comprendre que la Municipalité ne va pas annoncer des soutiens et des montants, même si M. le Syndic vient d'esquisser quelques chiffres, sans en avoir l'assurance. Une banque ne va pas accorder un crédit à un particulier ou un entrepreneur, sans que celui-ci lui soumette des chiffres et des buts précis. Nous nous trouvons, ici, exactement dans la même situation, mais dans notre cas, en face d'instances susceptibles de nous soutenir.

Il revient sur ces soutiens qu'il peut citer, car ils n'engagent que lui et non la Municipalité. Tout d'abord le soutien de la Confédération qui dispose d'un programme d'aide pour les installations sportives d'importance nationale (ces salles aux normes citées plus tôt). Ce programme a subventionné à hauteur de 8,5%(moyenne) les installations pour lesquelles il a été sollicité ces cinq dernières années. Sur un montant total de CHF 25 millions, cela représente plus de CHF 2 millions. Ensuite, il y a le Fonds du Sport vaudois qui est assez généreux et là, il assure que ce sera nettement plus que l'aide de la Confédération. Et la Région, il pense, et espère tout de même, que nous aurons le soutien de la région. Il voit mal celle-ci ne pas reconnaître l'intérêt régional du projet. D'autres soutiens sont possibles : il se demande pourquoi ne pas aller chercher un sponsoring pour cette halle comme le centre de glace de Malley qui est nommé Vaudoise Arena en référence à l'assurance du même nom. Cela n'engage que lui, mais il estime que le 30% de cette halle multisports pourra se construire grâce à ces aides extérieures.

Il restera donc le 70% à notre charge, soit CHF 18 millions. Nous avons à disposition un fonds pour les équipements communautaires comme expliqué par M. Wahlen. Et puis, il faut bien être conscients, et ça c'est important de le comprendre, que si le Conseil donne son accord ce soir, ce n'est pas demain qu'il faudra emprunter CHF 18 millions, ce n'est que dans deux ou trois ans qu'il faudra payer les grosses factures, et ces paiements s'échelonneront ensuite sur deux ans, voire plus. Ce n'est donc que dans deux ou trois ans qu'il y aura besoin d'avoir cet argent à disposition. Certes, il faudra certainement en emprunter, mais il y a également la marge d'autofinancement. Pour 2021, on prévoit une marge d'autofinancement de CHF 8,7 millions. Si elle est identique dans trois ans, on peut bien décider que sur ces CHF 8,7 millions, CHF 2 millions soient imputés à la halle sportive, et ainsi de suite chaque année. Il a examiné la marge d'autofinancement de ces dix dernières années. Elle était plus souvent entre CHF 17 et 20 millions. Il est de nature optimiste et espère bien ce sont des chiffres que nous retrouverons bientôt.

Pour finir, par rapport à la situation actuelle de nos emprunts, sur la trentaine d'emprunts contractés, il y en a trois, les plus anciens qui ont des taux élevés et qui arrivent à échéance en 2022, 2023 et 2024. Pour l'année prochaine nous paierons CHF 612'000.- d'intérêt pour ces trois emprunts. Dans trois ans et demi, ces emprunts auront été renouvelés à des taux nettement inférieurs et ce ne sera plus CHF 612'000.- qu'il faudra payer, mais plus proche de CHF 200'000.-. Tout ce qu'il vient d'énumérer le conforte dans l'idée que nous avons les moyens, que nous pouvons, et que nous devons dire oui à ce projet. C'est un projet qui servira à une large partie de la population, jeunes, moins jeunes et anciens. Il est certain que les générations futures nous remercieront d'avoir pris cette décision, tout comme nous remercions, aujourd'hui, ceux qui ont pris les décisions de construire une piscine ou le centre sportif de Colovray.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES fait remarquer qu'il est intéressant d'entendre tous les arguments présentés par M. le Municipal et M. le Syndic. La minorité, elle-même, s'interroge sur le financement. Ce qu'il souhaite remettre clairement en question, c'est l'intégration de ce complexe dans cet espace. Il croit aujourd'hui entendre que le projet n'associe pas la route suisse. Il rappelle à M. le Syndic que CHF 140 millions ont été dépensés pour deux écoles construites à neuf, plus une autre où l'on a ajouté un bâtiment. Il y a eu des priorités qu'il était nécessaire d'accepter. Aujourd'hui, il ne veut pas dire que ce n'est pas une priorité, mais dans ce projet et les différentes discussions qu'il y a eu au sein de cette commission, il paraît clair que le renvoi à la Municipalité, et il répète que ce n'est pas un refus, est nécessaire. Il ne veut pas se cacher derrière quoi que ce soit, mais il invite la Municipalité à revenir avec une demande qui tienne compte des aménagements extérieurs et tienne compte de la problématique de la route suisse qui fait partie intégrante du projet.

M. Christian UDASSE est surpris et un peu fatigué, car c'est la première fois qu'il voit M. le Syndic lancer des insultes vers le rapport de majorité. Or, ils ont tout fait pour essayer de trouver un sens commun avec le rapport de minorité. Il pense qu'ils auraient pu y arriver. La raison est simple, ils n'ont pas peur, ils savent dire non quand il le faut, mais ils savent dire oui également quand il le faut. Il est un ancien sportif et adore le basket. Qui mieux que lui pourrait dire non. La raison est simple : il a l'impression que la grenouille veut se faire aussi grosse que le bœuf. En effet, le problème qu'ils ont senti dans leurs tripes, c'est celui que l'on ne sait pas où l'on va pour la prochaine législature, de combien le nombre de contribuables va augmenter et le manque d'argent qui va arriver de la part des contribuables. Cela le rend soucieux, il pense à la pérennité de notre cité. Il ne voudrait pas que demain M. le Syndic vienne devant le Conseil pour demander de prioriser à nouveau des choses à CHF 200'000.- ou CHF 500'000.-. On aurait pu le faire durant les deux dernières législatures, il y a eu des vaches grasses. Tout le monde l'oublie, même le Chef des finances qui pense que ça va revenir. Ce n'est pas vrai, l'économie est tombée dans un trou et mettra minimum une législature pour se relever. C'est ce soir, la première fois qu'il entend des chiffres. Il remercie MM. Uldry, Wahlen et Girard. Il aurait souhaité avoir des personnes de la COFIN venir l'expliquer, mais ils n'avaient pas assez d'éléments en mains.

Mme la Présidente précise qu'il n'y a pas eu d'insultes et qu'elle veillera à ce qu'il n'y en ait point.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, si quelqu'un s'est senti insulté, il en est navré, ce n'était absolument pas son intention. Il appelait simplement chacune et chacun à assumer la responsabilité de son vote. Il précise encore que la RC1 est indépendante du projet. Elle dépend d'un projet d'agglomération qui a été fait au niveau fédéral, indépendamment du projet du centre sportif. Il y aura une requalification de la RC1, avec ou sans complexe sportif. Il ne faut pas mélanger les deux choses. Il peine à comprendre pourquoi le mélange a été fait, peut-être est-ce dû au fait que, dans le cadre du MEP, les architectes ont intégré l'idée de ce projet de requalification, pour imaginer une entrée de la ville qui soit reportée à cet endroit. Il pourrait y avoir un centre sportif sans requalification, comme il pourra y avoir une requalification sans centre sportif. Ce sont deux choses indépendantes, programmées de manière totalement indépendantes, il ne faut pas les mélanger. Il répond également à M. Y. Gauthier-Jaques. Ces onze dernières années, ils ont investi CHF 300 millions, ce qui est courageux et beaucoup par rapport à la marge d'auto-financement. Les CHF 140 millions dont il a parlé, c'est la marge d'auto-financement. Cela signifie que dans cette phase, ils ont investi beaucoup et ont pratiquement déjà amorti la moitié de tout l'investissement, alors que dans une entreprise

privée, c'est amorti en quarante ou cinquante ans. Ils ont réussi à amortir CHF 140 millions des CHF 300 millions investis. On n'a pas voulu investir il y a onze ans parce que ce n'était pas le bon moment d'investir CHF 25 millions, et, depuis, on a investi douze fois plus pour d'autres projets que ce centre sportif. Il ne faut pas tout mélanger. La situation financière est relativement bonne, même si l'on peut se plaindre de la péréquation, qu'on est mal traités, qu'il y a le Covid, que certains acteurs économiques souffrent, mais le reste de l'économie est plutôt bon. Soixante pourcents du PIB du pays vient de la consommation interne. Le PIB essentiel de notre canton va venir de ce que nous allons décider d'investir pour nos PME. C'est ce qui va faire la différence. La bourse montre d'excellents signaux. Le PIB devrait augmenter de 2% l'an prochain d'après tous les experts. Il faut quand même montrer un signe de confiance, ne pas céder à la sinistrose, même s'il est juste de se poser des questions. Il comprend que certains aient peur que l'on augmente les impôts, mais on n'en est pas là. A ce stade, ils demandent CHF 3 millions pour les deux prochaines années pour étudier ce projet avec la prise en compte des questions. Ils ont compris que la question du financement et les coûts d'exploitation font partie du projet. Le budget de la ville se monte à CHF 210 millions, soit CHF 1.5 millions par année alors que la marge d'auto-financement va être entre CHF 10 et 20 millions. Dans deux ans, on verra comment se passent les choses et après on verra le montant à investir. Si l'on regarde ce qui s'est passé durant les douze dernières années et si on essaie d'être raisonnablement optimistes sur le futur, notre ville a les moyens de jouer son rôle de ville centre et d'investir entre CHF 25 et 30 millions les prochaines années pour le centre sportif. Cet argent sera dépensé entre 2023 et 2025. Dire non aujourd'hui alors qu'on a aucune météo pour cette période, c'est croire qu'on ne se relèvera jamais de la pandémie. Notre région est privilégiée, le tissu économique est très diversifié et solide, nous sommes le district qui a la meilleure expansion de pratiquement toute la Suisse, ne pas oser aujourd'hui prendre un engagement pour le monde du sport, pour des dépenses qui seront finalisées en 2025 c'est un signal incroyablement négatif. Il invite les Conseillers à être positifs et dire oui à ce projet.

M. Olivier RIESEN souhaite réagir sur quelques points exposés par M. le Syndic. S'il a bien compris, le PIB progresserait, l'année prochaine, de 2%. Le chiffre donné pour le dernier trimestre est une chute de 2%. En réalité, le PIB est en train de chuter. Il ne voit pas comment on pourrait avoir un rebond de 2% l'année prochaine, ou alors sur quels chiffres. Ensuite, le chiffre de 60% énoncé vient de la consommation privée et il ne voit pas ce que ce chiffre amène dans la discussion. Quant à la bourse qui va bien, il trouve qu'il s'agit d'un élément artificiel pour la ville de Nyon et ne voit pas en quoi la ville pourrait en profiter. Finalement, il rappelle la réalité des PME de notre région, notamment celles dans l'horlogerie qui souffrent énormément car leurs capacités d'exportation a incroyablement baissé. Il cite un exemple privé : il y avait un projet d'investissement qui devait démarrer à la Vallée de Joux pour CHF 320 millions. L'entreprise en question a décidé de le reporter car, précisément, la situation est beaucoup trop incertaine. C'est ce qu'il demande, de temporiser et regarder la façon dont ça évolue. Aujourd'hui, l'incertitude est beaucoup trop grande et il maintient la position du rapport de majorité, soit un renvoi. Et comme l'a dit M. Gauthier-Jaques, cela ne veut pas dire non, mais temporiser, être responsable et regarder comment la situation évolue.

Mme la Présidente donne la parole à M. Jacky COLOMB et va clore la discussion après. M. Jacky COLOMB voulait proposer une motion d'ordre pour passer directement au vote.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ prend la parole pour faire un plaidoyer pour le sport. Elle a bien compris que tout le monde est d'accord qu'il faut aider le monde sportif. A l'heure actuelle, les sociétés sportives qui auraient voulu être présentes ce soir, attendent leur réponse avec impatience. Ces sociétés sportives qui œuvrent pour le bien-être du plus grand nombre de la ville, jeunes, moins jeunes, attendent la réponse, car il y a un véritable besoin. Si l'on parle finances, ce sont des milliers d'heures offertes gratuitement pour le bon fonctionnement de la ville au sein de ces sociétés. Elle rappelle que le 99% des sociétés sportives travaillent bénévolement, que ce soit les membres des comités, les entraîneurs, les arbitres. Ces gens ont besoin de reconnaissance et ont besoin qu'on affirme que le travail qu'ils font au jour le jour pour le bien-être des gens de la ville compte, qu'ils soient reconnus dans leur engagement. Elle répète qu'ils auraient voulu être présents ce soir, mais ne peuvent pas pour des raisons sanitaires, mais ils attendent avec impatience. Pour un monde sportif inclusif pour tous, des plus jeunes aux plus âgés ou des sportifs handicapés, elle demande de voter oui pour ce complexe.

Mme Chloé BESSE demande le vote nominal (*en annexe*).

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote nominal, le Conseil décide par 53 oui, 27 non et 3 abstentions :

1. d'octroyer un crédit de CHF 3'165'000.- pour l'étude de la 1ère étape du projet retenu à l'issue du MEP de Colovray ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte 9143.20 « Dépense du patrimoine administratif », dépense amortissable en cinq ans.

7. Rapport de commission préavis N° 208/2020

Information stationnement - Mise en place d'un système d'information en temps réel de l'occupation des principaux parkings de la ville de Nyon - Demande de crédit pour l'infrastructure et les équipements de CHF 413'000.- TTC - Demande de crédit annuel pour la maintenance de CHF 15'000.- TTC.

Rapporteur : M. Alexandre DUPUIS

La discussion est ouverte.

Mme Béatrice ENGGIST, en tant que membre de la commission, soutient entièrement les conclusions du rapport, d'autant plus que, lorsque la commission a posé des questions de savoir combien de places avaient été supprimées en voirie, la réponse a été trente. A la question de savoir combien, actuellement, il reste de places sur la voie publique, la réponse était de cent, avec la précision que la volonté de la Municipalité est de toutes les supprimer. D'ailleurs, dans le prochain préavis soumis à ce Conseil, le préavis N° 213, il est à nouveau question de supprimer 25 places de stationnement aux habitants du centre-ville.

Mme Cinzia IMMINK faisait également partie de la commission et signale que ce n'est pas l'entier de la commission qui refuse le préavis, car elle était pour.

M. Alexandre DUPUIS est surpris par cette remarque car, dans un échange d'emails, il a demandé à chacun s'il acceptait le rapport tout le monde a affirmé qu'il le signait.

Mme Cinzia IMMINK précise qu'elle était d'accord de signer, mais c'est la majorité de la commission et non la totalité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide une large majorité, 1 oui et 1 abstention :

- de refuser le préavis N° 208/2020

8. Rapports de commission (minorité/majorité) préavis N° 213/2020

Rénovation de l'école et de la salle de gymnastique du Centre-Ville ainsi que des aménagements extérieurs - Demande d'un crédit d'étude de CHF 1'320'000.- TTC pour la rénovation de l'école, de la salle de gymnastique et des abords immédiats - Demande d'un crédit d'étude de CHF 188'000.- TTC pour le renouvellement des aménagements extérieurs.

Rapporteurs : Mme Marina ALBERTI pour le rapport de minorité
M. Jean-Pierre VUILLE pour le rapport de majorité

La discussion sur l'amendement proposé par le rapport de majorité, soit la suppression du point 2 des conclusions est ouverte.

Mme Laure DAMTSAS fait remarquer que la cour d'école n'est que peu concernée par le périmètre P2 et elle est déjà, en partie, traitée dans le P1. La majorité de ce périmètre comprend la domesticité du glacis, en majeure partie défrichée et enherbée, la Promenade du Jura, pavée de grès, une passerelle en bois pour doubler l'escalier existant qui mène de la Combe à la cour, un potager qui paraît être, pour partie, à l'ombre des arbres et des bâtiments, ainsi qu'un appareillage de fitness, situé sous les salles de classes, qui remplace le parc pour enfants actuel. Si le périmètre de l'étude du renouvellement des aménagements extérieurs, tel formulé dans le préavis, avait été limité à la cour de récréation, qui a bien besoin d'être repensée et reverdie, elle pense que la commission aurait trouvé un accord de majorité pour ce projet par l'ensemble de la commission. La rénovation des bâtiments demande au moins quatre ans, ce qui laisse le temps à tous de prévoir et d'approuver des aménagements extérieurs dont l'école a vraiment besoin, sans toucher au caractère sauvage qui fait tant le charme du glacis.

Mme Aurélie HEGETSCHWEILER signale que ce soit sur le fond ou sur la forme, le parti socialiste s'oppose fortement à cet amendement et invite le Conseil à voter le préavis tel que présenté par la Municipalité. Sur le fond, elle explique que les espaces publics qui entourent les bâtiments scolaires sont tout aussi importants que les écoles elles-mêmes, pour des raisons sécuritaires et esthétiques, que ce soit agréable pour les enfants, les parents et tous les habitants de la ville de Nyon. De plus, avec la nouvelle zone piétonne, le trajet jusqu'à l'école semble plus attrayant avec un espace aménagé. Sur la forme, il lui semble ridicule de renoncer à une étude globale sur la requalification de l'espace public qui va à l'encontre de tout bon sens. De plus, il est régulièrement demandé à la Municipalité d'avoir une vision globale sur un projet et si l'étude est refusée, on va se retrouver dans la situation, à la fin des travaux, où rien ne sera prévu pour le préau et il faudra trouver une solution en catastrophe alors qu'ils ont l'occasion d'étudier le périmètre dans son ensemble et ainsi lui donner une cohérence, avec ou sans places de parc. En conclusion, elle rappelle que faire cette étude, c'est permettre de donner leur avis, lors de la présentation du projet, avec la possibilité de l'accepter, le modifier ou le refuser et ne pas prendre des décisions sur des suppositions.

M. Christian KARCHER insiste sur le fait que, pour le moment, cet endroit est vraiment de très mauvaise qualité, il faut régulièrement marcher dans la gadoue. Il ne comprend pas pourquoi on ne peut pas envisager cela de manière globale. Si l'on refait le bâtiment, on refait l'environnement. Il ne souhaite pas refaire comme au parc de la Morâche où la moitié des équipements n'ont pas été votés et le résultat est complètement hybride. Il faut des équipements bien pensés à cet endroit.

M. le Municipal Claude ULDRY fait remarquer que la commission a très bien fait son travail et elle a déposé deux rapports, ce qui paraît compréhensible au vu des montants annoncés et des discussions, particulièrement, sur les places de parcs, qu'il y a eu lors des séances et de la visite. Par contre, il lui semble intéressant d'apporter quelques compléments ne figurant pas dans le rapport, afin que tous les Conseillers et Conseillères puissent se forger un avis en toute connaissance de cause. Aujourd'hui, la Municipalité demande un crédit d'études pour étudier la rénovation de l'école, mais aussi pour étudier les abords immédiats que sont le préau, le cheminement jusqu'à l'UAPE « la Maison » et les talus. A l'heure où une grande majorité du Conseil a accepté de réfléchir sur tous les aspects de l'environnement et du climat, les laisser étudier et proposer une autre matérialité du périmètre 2 semble vraiment logique et évidente, voire pertinente. Etudier le cheminement de l'école à la Maison, quand on connaît l'état, la pente et la longueur des escaliers existants, semble tout à fait logique, principalement pour les personnes accompagnant les enfants et les personnes à mobilité réduite.

Lors des deux séances de commission, des interrogations légitimes sont apparues, tels que le coût trop élevé, trop d'éléments sur le préau, passerelle trop présente, démolition de la fontaine existante ou encore mauvais positionnement des carrés potagers. M. le Municipal rappelle que ce qui a été présenté dans le préavis est le résultat d'un avant-projet et non justement d'une étude aboutie, sans quoi l'argent qu'ils demandent aujourd'hui n'aurait pas lieu d'être. Au vu des remarques, ils ont une direction, voire un cadre pour finaliser ce projet. Dans tous ces éléments, il y a au minimum deux éléments qu'ils doivent étudier, car ils sont obligatoires de par la loi scolaire, il s'agit du préau couvert et du préau ouvert destiné aux périodes scolaires. Ceci figure dans les CHF 188'000.- du périmètre 2 qu'une partie de la commission souhaite refuser. Lorsqu'ils reviendront avec le projet définitif des aménagements du périmètre 2, le Conseil pourra alors réellement se positionner et juger si ces 24 places de parcs ont plus de

valeur qu'une zone d'espace urbain revisitée et mise à disposition de tous, enfants, parents, moins jeunes et visiteurs occasionnels.

En conclusion le choix politique de garder les alentours de l'école en parking, tout ou partiellement, pour des personnes habitant le centre-ville pourra être fait lors du débat sur le crédit de construction en ayant des éléments concrets pour décider, et non un avant-projet sommaire. Mais, si aujourd'hui le Conseil refuse d'étudier le périmètre 2, alors, en cas d'acceptation de supprimer les places de parcs, soit par décision politique ou parce que des solutions de remplacements auront été trouvées, la Municipalité devrait demander un nouveau crédit d'études, et cela sans compter le temps perdu. En fait, les économies faites aujourd'hui, risquent de coûter beaucoup plus cher dans quelques années.

M. Christian UDASSE trouve qu'il y a un gros problème. Il demande si les personnes qui se rendent au temple, pour le culte, la culture ou un ensevelissement, ont été consultées. Il se demande ce qui va se passer auprès de la population concernée. Il a entendu beaucoup de personnes qui sont fâchées, car il n'y aura plus de parking. Il laisse le soin à M. le Municipal Claude ULDRY de prévoir cela dans la prochaine étude, des places de parc pour les situations spéciales.

La parole sur l'amendement n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement est refusé par 53 non et 31 oui.

La discussion générale est ouverte.

M. Pierre GIRARD, maintenant que le crédit d'études pour les aménagements extérieurs a été voté, souhaite que l'on étudie son coût, car quand il voit le chiffre de CHF 3 millions pour une surface pas très grande, cela lui semble énorme. Il invite la Municipalité à affiner ces chiffres.

M. Sacha SOLDINI, au nom du groupe UDC, soutiendra cette demande de crédit d'études, car ils sont convaincus que l'entretien et l'optimisation de notre patrimoine bâti sont essentiels, notamment du point de vue écologique, mais également pour les générations futures. Cependant, ils sont d'avis qu'il est important de maintenir une offre de stationnement en soirée et le week-end pour les habitants du centre-ville, d'autant que ces places de parc peuvent facilement être réalisées sur un revêtement perméable et végétal, à l'instar de ce qui s'est fait au parking de l'école du Couchant. La préservation sur le site de la fontaine est également primordiale à ses yeux. En effet, pourquoi ne pas imaginer, dans le cadre de cette rénovation, que cette fontaine à caractère historique, réalisée en partie par des élèves nyonnais il y a près d'un siècle, puisse faire l'objet d'un projet artistique incluant la première volée des petits nyonnais qui auront le plaisir d'inaugurer ces infrastructures. Cela pourrait être un beau projet historique et artistique en même temps. Partant de cela, et dans le but de joindre l'utile à l'agréable, il propose l'amendement suivant concernant le point 2 des conclusions :

2. d'octroyer un crédit de CHF 188'000.- TTC pour une étude du renouvellement des aménagements extérieurs qui préserve la fontaine existante et des possibilités de stationnement en dehors des horaires scolaires ;

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. Patrick BUCHS a du mal à comprendre. Un crédit de CHF 188'000.- vient d'être voté pour étudier un projet. M. le Municipal avait été très clair dans son explication parlant d'une étude, puis de son résultat qui sera ensuite discuté. Là, on préjuge déjà du résultat de l'étude. Il rappelle le sort de la fontaine de Marens qui a été mise ailleurs. Il demande de laisser l'étude se faire tranquillement et ne voit pas l'intérêt de revoter un nouvel amendement. De plus, on ne parle que de 25 places de parc alors que 3'000 personnes habitent au centre. On parle de 25 personnes et dans la balance, il y a un lieu qui peut être amélioré pour les enfants et pour les habitants de l'ensemble de la ville. Il ne comprend pas cette pesée d'intérêts pour 25 personnes. Il invite les Conseillers à refuser cet amendement.

M. Marco CARENZA pense que c'est un amendement semblable à ce qui avait été tenté de faire concernant le mandat d'études parallèle à la place Perdtemps. Déjà au stade des études, il souhaite donner des orientations sur le périmètre de l'étude. De plus, l'amendement est

flexible, puisqu'il parle de la fontaine avec un souhait, une orientation, une volonté politique pour avoir un beau projet pour cette fontaine qui a une valeur historique. Concernant les places de parc, il ne parle pas forcément de maintenir des places de stationnement privés. L'amendement dit clairement qu'il s'agit de maintenir des possibilités de stationnement hors horaire scolaire. Il y a une forte marge de manœuvre pour la Municipalité. Il pense qu'il est nécessaire de maintenir des places de parc au centre-ville, qui plus est à côté du temple.

M. le Municipal Claude ULDRY a mentionné plus tôt qu'ils étaient conscients des demandes du Conseil communal, notamment concernant la fontaine. Par contre, la Municipalité ne se ralliera pas à cet amendement et rappelle un précédent concernant l'Hôtel de police et les ambulances. Dans ce genre d'amendement, qui semble très flexible lors de son vote, on voit lors du dépôt du crédit de construction, qu'il est très délicat avec ce type d'amendement qui ouvre des incompréhensions entre la Municipalité et le Conseil. Le Conseil pensant que c'est une demande de crédit d'études qui doit être positivée, que la Municipalité doit venir avec une réponse positive, ce qui n'est pas forcément le cas. Comme pour l'Hôtel de police, le postulat des ambulances devait être lié, mais malheureusement ce n'est pas possible à ce stade. La Municipalité souhaite garder sa liberté pour tenter de convaincre, comme l'a dit M. Buchs, du bien-fondé de la démarche à l'occasion du crédit de construction après une étude bien ficelée.

M. Sacha SOLDINI ne doute pas de la sincérité de la Municipalité et toutes les raisons de son amendement persistent. Si on espère pouvoir maintenir cette fontaine, il ne pense pas que ce soit un problème pour le mandataire qui va s'occuper du projet. Pour les places de parc, l'amendement reste très flexible, il n'y a pas de nombre de places cité, et il demande de penser aux personnes qui vont au temple. Elles attendent une certaine flexibilité, certaines personnes ont du mal à se déplacer et il ne parle pas de faire un parking, mais de maintenir quelques places.

M. Victor ALLAMAND est aux premières loges au temple que ce soit pour les ensevelissements ou le service dominical. Tout ce qu'il vient d'entendre, ce sont des problèmes qui existent un peu, mais qui se résolvent très facilement. Il pense qu'il est important que tout cet espace soit étudié d'une manière cohérente. Il imagine que, lors de l'étude, les personnes concernées seront contactées et qu'à la fin, il y aura une bonne solution qui convient à tout le monde. Parler au coup par coup de petites choses, comme la fontaine qui a certes été construite par des enfants, mais qui est en très mauvais état, et l'argent de la réfection sera mieux utilisé si on la rase.

La parole sur l'amendement n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil refuse l'amendement à une large majorité, 26 oui et 4 abstentions.

La discussion générale reprend.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 1 non et 3 abstentions :

1. d'octroyer un crédit de CHF 1'320'000.- TTC pour l'étude de la rénovation de l'école, de la salle de gymnastique et des abords immédiats ;
2. d'octroyer un crédit de CHF 188'000.- TTC pour l'étude du renouvellement des aménagements extérieurs ;
3. de porter ces montants en augmentation du compte N° 9143-20 « dépenses du patrimoine administratif », dépense amortissable en 5 ans.

9. Rapport de commission - Préavis N° 221/2020
Déploiement de systèmes de mesure intelligents selon l'art. 8 de l'OApEI (Stratégie énergétique 2050) - Demande d'un crédit de CHF 997'000.- (HT) pour la réalisation d'un pilote pour l'achat et le déploiement de 1'100 appareils de mesure intelligents.

Rapporteur : Mme Chloé BESSE

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB va évidemment soutenir ce préavis qui fait partie d'un équipement indispensable et qui répond à des demandes de la loi. Simplement, il s'étonne car un autre préavis est déposé ce soir pour les plateformes informatiques métiers des Services industriels dans lequel il est indiqué que cela n'a rien voir avec le présent rapport Or, dans celui-ci il y a quelques petites phrases qui indiquent que les systèmes informatiques devraient pouvoir interagir avec les compteurs dits intelligents, collecter les données des compteurs électriques et surveiller les paramètres des réseaux. Cela n'a pas été mentionné lors de la commission sur les compteurs intelligents, mais il y a une cascade de demandes de financements d'équipements techniques qui vont suivre et probablement du préavis 233 vont encore découler d'autres préavis. Il souhaite être averti des perspectives à venir et qu'il n'y ait pas un préavis tous les mois qui fait suite au précédent. Il souhaite un topo sur les prochaines grandes évolutions aux SIN.

M. le Municipal Vincent HACKER précise que l'entier des projets qui viennent sont intégrés dans le plan d'investissement relativement détaillé par rapport aux noms et aux montants. Ils sont clairement identifiés, mais il lui fait volontiers une petite synthèse en aparté sur les différents projets à venir.

M. Victor ALLAMAND ne comprend pas car il est dit que c'est financé par les services de l'électricité et du gaz. Il pense que l'on va majorer les tarifs des consommateurs pour cette dépense.

M. le Municipal Vincent HACKER n'entrera pas dans les détails des tarifications, mais, effectivement, de tels investissements font partie de la construction des tarifs qui évoluent en fonction des investissements faits. Il rappelle qu'au niveau de l'électricité, une marge maximale est autorisée par la Confédération. Ce n'est qu'au niveau du transport qu'il peut y avoir une augmentation, mais qui aura une incidence relativement faible sur le coût total.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte à l'unanimité :

1. d'accorder un crédit d'investissement de CHF 997'000.- (HT) destiné à l'achat et au déploiement d'un système de mesure intelligent correspondant à :
 - a. Achats d'appareils de mesure intelligents pour les services de l'électricité, de l'eau et du gaz pour un montant de CHF 437'000.- (HT) ;
 - b. Acquisition et mise en œuvre des systèmes centraux pour CHF 330'000.- (HT) ;
 - c. Ressources pour la réalisation du pilote comprenant un chef de projet assurant la réalisation complète du pilote sous la forme d'un poste d'auxiliaire pour CHF 120'000.- (comptes N° 820.3012.00 et suivants) ainsi qu'un soutien externe aux ressources internes sous la forme d'un contrat de prestation permettant l'installation des compteurs de la phase pilote pour CHF 80'000.- (HT) ;
 - d. Divers et imprévus de l'ordre de 3% du montant identifié soit CHF 30'000.- (HT) ;
2. de porter les dépenses engendrées par le pilote sur chacun des fluides soit :
 - a. CHF 392'000.- (HT) pour le service de l'électricité qui seront portés en augmentation du capital de dotation des services industriels compte N° 9144.30, dépenses amortissables en 15 ans, entièrement financées par les tarifs de l'électricité ;
 - b. CHF 251'000.- (HT) qui seront portés en augmentation du compte achats de compteurs du service de l'électricité compte N° 9144.40, dépenses amortissables

- en 15 ans, entièrement financées par les tarifs de l'électricité, réseau de distribution ;
- c. CHF 56'000.- (HT) pour le service du gaz qui seront portés en augmentation du capital de dotation des services industriels compte N° 9144.60, dépenses amortissables en 15 ans, entièrement financées par les tarifs du gaz ;
 - d. CHF 62'000.- (HT) qui seront portés en augmentation du compte achats de compteurs du service du gaz compte N° 9144.69, dépenses amortissables en 15 ans, entièrement financées par les tarifs du gaz ;
 - e. CHF 112'000.- portés en augmentation du capital de dotation des services industriels, service des eaux réseau Nyon compte N° 9144.01, entièrement couvert par un prélèvement sur le Fonds de réserve, compte N° 9280.27 doté d'un montant de CHF 17'139'353.25 au moment de la rédaction du présent préavis ;
 - f. CHF 124'000.- portés en augmentation du compte achats de compteurs du service de l'eau, compte N° 9144.15, entièrement couvert par un prélèvement sur le Fonds de réserve, compte N° 9280.27 doté d'un montant de CHF 17'139'353.25 au moment de la rédaction du présent préavis ;
3. de charger la Municipalité de présenter un second préavis pour la suite du déploiement du système de mesure intelligent à l'issue de la réalisation du pilote, en vue de répondre à l'article 8 de l'OApEI.

**10. *Rapport de commission - Préavis N° 225/2020
Budget 2021 - Budget de fonctionnement - Crédits de renouvellement et renforcement des réseaux des Services industriels - Plan des investissements 2021 – 2025.***

Rapporteur : M. Pierre GIRARD

Mme la Présidente signale que l'ensemble du Conseil a reçu, avec les autres documents, un amendement qui est présenté par Mme Chloé BESSE.

Mme Chloé BESSE ne va pas redire l'inquiétude de la présente situation et l'argumentaire déjà dépeint dans le texte que tout le monde a reçu pour présentation de l'amendement. Une habitude par ailleurs peu commune, mais il leur semblait judicieux que les groupes puissent prendre connaissance de la proposition. Un amendement en toute transparence, débattu en COFIN et même de surcroît cité en page 19 du rapport du budget, dont tout le monde a pris connaissance. Le montant exceptionnel demandé par voie budgétaire propose, sans toucher au montant global présenté par la Municipalité, de débloquer CHF 258'675.- sous forme de bons d'achats à l'intention des commerçants nyonnais. Ce montant correspond à la différence des acomptes que Nyon aura versé au Canton au titre de la péréquation estimée par le Service des finances et le montant réel transmis par l'administration cantonale. Il n'y aura donc aucune incidence sur l'excédent de charges prévu au budget 2021. Dans la droite ligne du bon offert par la Municipalité ce soir, qu'elle remercie par ailleurs vivement, elle demande de mettre sur pied, de manière pragmatique, un soutien à l'économie locale à l'intention des commerçants nyonnais.

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES souhaite savoir qui a rédigé cet amendement et si ce document a bien été distribué à l'ensemble de la COFIN.

Mme Chloé BESSE lui répond que, pour la rédaction, l'argumentaire a été rédigé par elle-même, pour ce qui est des amendements, ils ont été réfléchis, discutés en COFIN, votés, mais il n'y a pas de consensus qui a été trouvé. Les signataires de l'amendement ont décidé de le déposer. L'amendement est cité dans le rapport de la commission.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES souhaite avoir des précisions si le document a été transmis à l'entier de la commission des finances. Il entend bien que le document a été cogité au sein de la commission, qu'il y a eu un échange, mais il demande si ce document a été transmis à la COFIN car il s'étonne de ne pas avoir cette réponse.

Mme Chloé BESSE lui répond que ce document n'a pas été transmis à l'entier de la COFIN, car les autres membres qui n'ont pas signé, ne voulaient pas le soutenir. Il faut comprendre cet amendement, non pas comme un rapport, mais comme une proposition d'amendement.

M. Pierre GIRARD précise qu'effectivement, ce document n'a pas été transmis à l'ensemble de la commission des finances, mais ce document a été discuté. Tous les chiffres cités dans l'amendement ont été donnés à la commission. Il y a eu un refus très clair de certains Conseillers de ne pas s'engager pour cet amendement, mais il était évident qu'il allait revenir en plénum.

Pour M. Sacha SOLDINI, si l'idée de cet amendement a été discuté en commission, il trouve regrettable que tous n'aient pas vu le texte final afin de se déterminer. Raison pour laquelle, les commissaires UDC ne figurent pas dans les signataires. Lorsqu'il y a deux rapports, il est généralement de bon ton d'échanger les rapports et les points de vue, afin de se déterminer clairement. Ce texte leur est parvenu avec tous les autres documents. Il a été traité en séance de groupe avec les commissaires membres de la COFIN et le groupe UDC est très sensible à toutes les mesures de soutien aux commerçants locaux. Ils soutiendront donc cet amendement, même s'ils regrettent de ne pas avoir eu le texte final plus tôt pour prendre position clairement.

M. Olivier RIESEN était dans cette malheureuse situation de ne découvrir le texte qu'avec tous les autres documents. Effectivement, celui-ci ne reflète pas intégralement les discussions qu'ils ont eues. En particulier, la raison qui le laissait dubitatif, est le fait qu'il contient, selon lui, un vice de forme. Lui, et son parti, sont évidemment pour le soutien aux commerçants mais, ici, il est demandé une aide, soit une forme de subvention que la commune devrait accorder. Les aides et subventions doivent faire l'objet d'une demande de crédit. Cette demande aurait donc dû faire l'objet d'un préavis, qu'il demande à la Municipalité de préparer en urgence pour le montant tel qu'articulé ici. Si ce document est voté, il faut dissocier les deux décisions. Il y a d'une part l'aspect formel de revoir des lignes de budget et en fait, on sort une non dépense pour l'attribuer dans un autre compte. Il répète qu'il souhaite que cette demande soit faite de manière formelle par le biais d'un crédit.

M. Sacha VUADENS est désolé d'entendre que l'on discute de la forme et non du fond. Il rappelle à M. Soldini qu'il a déposé un amendement sans aviser tout le Conseil, cela se fait habituellement de cette manière. Par ouverture, ils ont discuté en COFIN, de cet amendement pour soutenir le commerce nyonnais. Ils ont passé une heure à discuter. Une personne, qui a parlé ce soir et qui s'étonne de ne pas avoir vu le texte, a expliqué pourquoi il était mal ficelé et qu'il n'allait pas le signer. Il est désolé d'entendre, avec un peu de mauvaise foi, de ne pas avoir vu le texte final, qui, au centime près, a été présenté en commission des finances. Il comprend que tous n'ont pas vu toutes les implications du texte, mais il pense qu'on arrive ce soir à parler du fond, soit à l'aide qui sera amenée à tous les commerçants nyonnais. Il pense que c'est le plus important et non pas de regarder qui a signé, ou pas, ce papier qui a été discuté durant plus d'une heure.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT reconnaît qu'il y a le fond et la forme. Pour la forme, la Municipalité ne va pas se prononcer puisqu'il s'agit de discussions internes, soit à la COFIN, soit au Conseil. Il rappelle qu'il a répondu lors de la dernière séance du Conseil communal, à une interpellation de Mme Laure Damtsas et de M. Maurice Frei, en leur disant qu'ils avaient déjà fait un certain nombre d'actions et envisagé d'autres. Ils imaginent déposer un préavis par rapport à une aide qui correspond plus ou moins à cet amendement. Ce préavis est en cours de rédaction, sur la table du Délégué économique qui a été mobilisé par la PC, d'où un léger retard. Il est prévu de le déposer lors de la prochaine séance. Si le Conseil accepte l'amendement, et la Municipalité peut s'y rallier, cela ira un peu plus vite. Ils ont un certain nombre d'actions pour la fin de l'année, mais il y aura le creux de janvier, voire février, et le début de l'année ne sera pas tout rose. Il faut aussi inscrire un soutien plus dans la durée. L'acceptation de l'amendement permettrait d'aller plus vite, indépendamment de la question de forme qui semble agiter les Conseillers. Ce qui est sûr, c'est que, même en cas d'acceptation ce soir, ils ne vont pas dépenser l'argent demain matin. Ils vont d'abord fixer des règles, en ayant à l'esprit à la fois l'efficacité et l'équité. Il prend cet amendement comme un geste spontané de solidarité qui fait plaisir. Il va dans la même direction que la volonté de la Municipalité de soutenir le commerce local, mais ils ne vont pas faire un arrosage par hélicoptère, ils vont essayer de cibler de manière efficace et équitable, les soutiens que le

Conseil pourrait leur accorder. En cas de refus, ils vont quand même venir avec un préavis étayé pour proposer un soutien.

M. Pierre GIRARD revient sur les propos de M. Riesen sur la forme et lui rappelle que le budget est un préavis, donc une demande de crédit, une demande d'autorisation de dépenser.

M. Olivier RIESEN, contrairement à ce qui a été affirmé par M. Vuadens, signale que cet amendement n'a pas été discuté de manière si intensive qu'annoncé. Ce qui est sûr, c'est qu'au moment de la discussion, ils n'avaient pas ce document sous les yeux et les chiffres annoncés n'étaient pas aussi clairs que ça. Ils ont passé un long moment à discuter d'autres points du budget et d'autres amendements. Concernant la question de forme, les propos tenus l'étonnent un peu. Une de ses préoccupations, et il s'est renseigné auprès des autorités compétentes, était que, pour octroyer une aide ou une subvention, il fallait passer par un crédit.

Mme Laure DAMTSAS est contente d'entendre M. le Syndic rappeler qu'ils avaient déposé une interpellation lors de la dernière séance pour tenter de faire financer cette proposition. Comme disait Oscar Wilde, l'imitation est une forme sincère de flatterie. En tant que prête plume, Maurice Frei et elle-même sont extrêmement flattés. Ils espèrent que la SIC et le Délégué économique seront force de proposition pour mettre en place un mécanisme judicieux, rapide mais pérenne, et qui fait sens à plus long terme, qu'un seul bon à la fois, en une seule fois, à un moment qui n'était pas propice, les soldes. Comme l'a rappelé M. Riesen, le PLR est favorable à ce projet, quelle que soit la forme qu'il revêt. Soutenir nos commerçants, c'est soutenir tous les Nyonnais, c'est une aide tangible à tous.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES voudrait remercier M. le Syndic de l'annonce faite ce soir, par rapport aux travaux menés par la Municipalité pour présenter un préavis pour le mois de février. Il l'invite à le présenter avec la clause d'urgence, ce qui permettrait de voter à la même séance. Il félicite M. Vuadens et, d'une manière générale son parti, qui soutient les commerçants, sachant que l'on a eu, il n'y a pas longtemps, un référendum où les mêmes étaient à combattre de manière farouche la possibilité, aux mêmes commerçants, d'avoir la possibilité de rester ouverts une heure de plus. Cela démontre aujourd'hui la démarche entreprise et prouve que tout le monde est d'accord de les soutenir, quelle que soit la forme.

M. Alexandre DEMETRIADES n'a pas de phrase d'Oscar Wilde qui lui vient en tête tout de suite, mais pense qu'il faudrait peut-être plus se préoccuper que les commissaires COFIN PLR, et dans une moindre mesure UDC, même s'ils ont changé d'avis, ne soutiennent pas la démarche. Concernant la remarque de M. Yves Gauthier-Jaques, il est particulièrement fier de s'être engagé contre l'ouverture élargie des commerces, démarche soutenue par la population, et quand on discute avec les petits commerçants qui ferment ou à 16h ou à 17h, ils sont particulièrement heureux de ne pas avoir une heure de concurrence supplémentaire de la part des grands distributeurs.

La parole sur l'amendement n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement à une large majorité, 7 non et 2 abstentions.

La discussion générale est ouverte.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

La discussion chapitre par chapitre débute. Les chiffres annoncés par Mme la Présidente seront ceux modifiés par l'amendement. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté.

Chapitre 1	Administration générale	pages 12 à 28
Charges	CH 23'993'044.- <i>(modifié)</i>	Revenus CHF 4'980'315.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

Chapitre 2	Finances	pages 28 à 33
Charges	CHF 40'031'908.- <i>(modifié)</i>	Revenus CHF 123'584'659.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

Chapitre 3	Domaines et bâtiments	pages 33 à 42
Charges	CHF 14'567'099.-	Revenus CHF 5'503'724.-

La discussion sur est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

Chapitre 4	Travaux et environnement	pages 42 à 51
Charges	CHF 23'361'922	Revenus CHF 12'791'485.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

Chapitre 5	Instruction publique et cultes	pages 52 à 57
Charges	CHF 1'617'855.-	Revenus CHF 1'389'787.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

Chapitre 6	Police	pages 57 à 61
Charges	CHF 18'515'532.- <i>(modifié)</i>	Revenus CHF 4'507'814.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

Chapitre 7	Affaires Sociales	pages 61 à 74
Charges	CHF 54'184'762.- <i>(modifié)</i>	Revenus CHF 9'696'462.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

Chapitre 8	Services Industriels	pages 74 à 83
Charges	CHF 43'083'042.-	Revenus CHF 46'421'692.-

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

Crédits renouvellement et renforcement des réseaux prévus en 2021 pour un montant de	pages 84 à 89	CHF 5'107'500.-
---	----------------------	------------------------

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

M. Pierre WAHLEN intervient au sujet des fonds de réserve. Il y a CHF 57 millions de fonds de réserve et un certain nombre sont liés à des plans de quartier qui sont, pour certains, réalisés depuis de très nombreuses années. Il souhaite que la Municipalité réfléchisse comment utiliser ces fonds qui datent, pour certains, de plus de dix ans et qui n'ont plus de sens. Il y a, a priori, une réserve d'argent dont on pourrait faire quelque chose.

M. le Municipal Maurice GAY le rassure en précisant que la Municipalité s'inquiète de ces fonds de réserve, plus le Service des finances que celui de l'urbanisme, mais la dernière fois, en 2018, ils ont fait le tour de ces différents fonds de réserve avec l'analyse de la conservation, réutilisation ou dissolution de ces fonds qui sont suivis de manière très attentive.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, le plan d'investissement est accepté. La discussion générale finale sur le budget est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte à une large majorité, 1 non et 2 abstentions :

1. d'adopter le budget ordinaire de la Ville de Nyon pour l'année 2021 dont les totaux se présentent comme suit :

Charges :	CHF	219'355'163
Revenus :	CHF	-208'875'738
Déficit :	CHF	10'479'426

2. d'accorder à la Municipalité les montants relatifs aux crédits de renouvellement et renforcement des réseaux des Services industriels pour l'année 2021, soit :

Service des eaux	CHF	2'886'000
Service de l'électricité et de l'éclairage public	CHF	1'955'500
Service du gaz	CHF	996'000
Total des extensions	CHF	5'837'500

Les participations des tiers et subventions viendront en déduction.

Les dépenses nettes seront portées en augmentation du capital de dotation des Services industriels et amorties selon les règlements en usage pour chacun des secteurs concernés.

3. de prendre acte du plan d'investissements 2021-2025.

11. Propositions individuelles.

M. Pierre GIRARD intervient au sujet de la nouvelle zone piétonne place Bel-Air – place Saint-Martin. Il s'est fait apostropher par un commerçant par rapport aux horaires de livraisons qui sont de 6h à 10h. Il est d'accord que l'on mette des restrictions, mais il rappelle que l'on n'est pas dans une grande ville. Il faut comprendre que nous sommes une région de livraison, la Côte, et le livreur qui vient de Genève peut être là tôt le matin, mais celui qui vient de Fribourg va commencer ses livraisons, par exemple depuis Morges, livrer toute la Côte et ne pourra pas être là avant 10h. Il pense qu'il faudrait envisager d'étendre ces horaires d'ouverture. Il s'est ensuite posté à l'entrée de la zone, vers un monsieur en gilet jaune qui empêchait les voitures de passer. Il a constaté qu'un fourgon de la Poste avait pu passer, un livreur de matériaux de construction également, mais le livreur de fromages n'a pas été autorisé à passer et a dû trainer sa palette jusqu'au commerce. Les livreurs ne s'arrêtent pas longtemps devant les magasins, juste le temps de déposer la marchandise et il comprend le courroux du livreur et du commerçant.

**DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORTS MUNICIPAUX
DISCUSSION PREALABLE**

12. **Rapport-préavis N° 226/2020**
Réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux Claude Farine et Patrick Buchs « Amélioration énergétique des bâtiments à Nyon : la Municipalité doit lancer un plan de bataille » - Demande d'un crédit d'étude de CHF 180'000.- TTC, financé à hauteur de CHF 90'000.- par un fonds de réserve.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

13. **Préavis N° 227/2020**
Suivi phytosanitaire et pérennisation du patrimoine arboré de la Ville - Demande de crédit de CHF 300'000.- TTC.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

14. **Préavis N° 228/2020**
Crédits supplémentaires 2ème série au budget 2020 - Demande de crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 936'600.- au budget 2020, compensés à hauteur de CHF 749'600.-, soit un montant net de CHF 187'000.-.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

15. **Préavis N° 229/2020**
Octroi d'un cautionnement à la Fondation Crèche des Fontaines - Cautionnement de CHF 330'000.- destiné à l'achat de l'équipement nécessaire à l'exploitation de la Crèche Petite Prairie, dont l'ouverture est prévue en juillet 2021.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

16. **Rapport-préavis N° 230/2020**
Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Alexandre Démétriadès intitulé « Pour une animation de la place des Marronniers en été » Demande d'un crédit de CHF 130'000.- pour la mise en place d'une phase test sur 2 ans.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

17. **Préavis N° 231/2020**
Plan Lumière - Présentation du concept.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

18. Communication N° 232/2020
Révision du Règlement de la Municipalité – Marchés publics : intégration des aspects liés au développement durable dans les appels d’offre.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

19. Préavis N° 233/2020
Plateformes informatiques métiers Services Industriels de Nyon - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'850'000.- (HT) pour le déploiement de trois nouvelles plateformes informatiques métiers SI Nyon, l'évolution des applications existantes et leur intégration, en vue de répondre à la mise en œuvre de la nouvelle Loi sur l'Approvisionnement Electrique (LApEI) et son ordonnance (OApEI).

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

20. Préavis N° 234/2020
Stations de pompage du Bucleis et des Pralies, création d'une nouvelle liaison - Demande de crédit de CHF 773'000.- (HT) pour la pose de nouvelles conduites d'eau entre les stations de pompage dans la nappe phréatique du Bucleis et des Pralies.

La discussion est ouverte.

Mme Valérie MAUSNER-LEGER souhaite savoir si ce préavis est une réponse aux questions posées sur le chlorothalonil dans une interpellation de M. Claude Farine ou le postulat déposé Mme Vanessa Ischi-Kaplan et par elle-même il y a quelques mois.

M. le Municipal Vincent HACKER précise qu'il ne s'agit pas d'une réponse, mais une suite logique de la gestion de la situation du chlorothalonil, en collaboration avec l'Office cantonal de la consommation.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

21. Postulat de Mme Caroline BORDIER intitulé « Pour des choux et des tomates au milieu des plates-bandes ! »

La discussion est ouverte.

Mme Marina ALBERTI ne peut pas ne pas réagir en évitant toutes les blagues possibles à base de légumes. Elle acceptera ce postulat qui ne casse pas trois pattes à un canard. Surtout que nous avons déjà des éléments similaires, comme, par exemple, les arbres fruitiers de la Duche et que ce projet aurait pu être suggéré par mail à la Municipalité, sans faire tourner toute la machine du Conseil communal. Par ailleurs, elle voit aussi que le groupe nommé « inter-parti pour le climat », ce sont Mme Bordier, MM. Soldini et Gauthier-Jaques qui signent et qui ont pour dénominateur commun d'être tous de droite. Elle trouve cela très trans partisan ! Les mesures très radicales de la droite la font sourire. Il y a un an, elle proposait pour réduire le gouffre budgétaire, d'éviter les photocopies. Cette année, face à la crise climatique, on va planter des choux. Comme tout le groupe socialiste, elle va accepter ce postulat évident et formule le vœu qu'il germe, dorénavant, dans ce fameux groupe inter-partis, des idées moins insipides. Pour terminer, elle souligne la très légère contradiction entre refuser la verdure du centre-ville et revenir ensuite par derrière en demandant de parsemer la ville de choux.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le postulat est renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport à une large majorité et 1 abstention.

22. *Postulat de M. Alexandre DUPUIS intitulé « Diversifions les protéines dans les assiettes de nos petits ».*

En préambule, M. Alexandre DUPUIS précise que ce travail a été fait en collaboration avec Mme Schwab Hub, collègue de parti, mais pas encore Conseillère.

La discussion est ouverte.

M. Sacha VUADENS rappelle que les Conseillers sont élus. Il trouve très bien que d'autres personnes veulent venir donner leur parole ou soutenir, mais a de la peine à voir un postulat co-signé par des citoyens qui ne siègent pas dans cette assemblée. Il pense qu'il serait bon de ne pas faire figurer ceci dans des documents officiels.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi en commission.

23. *Réponse à l'interpellation de M. Pierre GIRARD au sujet du shop Coop.*

La discussion est ouverte.

M. Pierre GIRARD remercie la Municipalité pour sa réponse et constate, à travers les réponses à ses questions, qu'il est beaucoup question de mobilité, qu'il y aura une étude de mobilité par rapport à la présence de ce shop, et il espère que les résultats de cette étude seront communiqués au Conseil, ainsi que les décisions qui pourraient survenir à la suite de cette étude.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

24. *Réponse à l'interpellation de Mme Caroline BORDIER intitulée « 6 communes font recours au Tribunal cantonal contre les ponctions jugées excessives imposées par l'Etat de Vaud, quelle est la position de Nyon ? »*

La discussion est ouverte.

La réponse convient à Mme Caroline BORDIER.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

25. *Réponse à l'interpellation de Mme Valérie MAUSNER-LEGER intitulée « La STEP de l'Asse : chapitre énergie ».*

La discussion est ouverte.

Mme Valérie MAUSNER-LEGER voulait intervenir de manière plus manifeste avec le président de la commission sur la STEP, M. Hanhart, qui est malade, d'où le fait qu'elle aurait souhaité différer la réponse. Elle remercie la Municipalité pour sa réponse. Entre deux, le projet de la STEP de Gland a été mis à mal. On part maintenant sur le scénario de deux STEP. Elle est contente que la prise en compte des sujets énergétiques soit dans le nouveau projet. D'autres choses sur l'eau prennent de l'envergure. Elle se réjouit de lire la suite.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES en profite pour informer le Conseil que la Municipalité souhaite revenir très rapidement avec une demande de crédit d'études pour le plan B. Elle espère réussir à venir pour la première séance de 2021.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

26. Divers en rapport avec la séance.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES revient sur les bons offerts par la Municipalité à tous les Conseillers. Il les invite à rendre ces bons à la sortie de la salle et invite la Municipalité à les transmettre à une entité qui s'occupe des familles en difficulté. Ces personnes, probablement, en ont plus besoin qu'eux ce soir. Une structure comme la Croix Rouge ou tout autre entité qui a les moyens de faire cette distribution. Certes, c'est peu de chose pour les Conseillers, mais représente beaucoup pour certaines familles. Il remercie déjà la Municipalité de faire un retour pour connaître qui a été en charge de cette distribution. Il espère que tous les Conseillers suivront cette proposition qui représente environ CHF 2'000.-

M. Pierre GIRARD rappelle que le budget a été voté ce soir et il espère que M. le Municipal en charge des bâtiments trouvera quelque argent pour des chaufferettes dans la salle frigorifique.

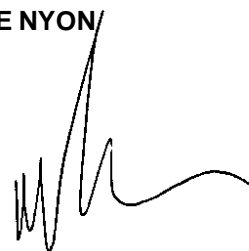
M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, même si ce n'est pas l'apéro de fin d'année qui va menacer l'attention des Conseillers, souhaite dire quelques mots. (*en annexe*)

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 23h11.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON



La Présidente :
Chiara MONTECCHIO



La Secrétaire :
Nathalie VUILLE

Annexes : vote nominatif préavis N° 192/2020
 discours de M. le Syndic

Discours du Syndic au Conseil communal 7.12.2020

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Nous pouvons toutes et tous nous accorder sur le fait que cette année 2020 a été vraiment très spéciale. Avouons-le, la pandémie nous a surpris. Dans un premier temps, nul ne pouvait prédire un événement d'une telle magnitude. Nous avons encaissé le choc et nous avons dû y faire face. Nous nous sommes mis rapidement en mode gestion de crise. Nous avons dû apprendre à fonctionner dans ce contexte de crise sanitaire et effectuer promptement les changements nécessaires.

Deux séances du Conseil communal ont été supprimées. Puis, nous avons pu nous réunir dans des conditions spéciales. Les institutions communales ont malgré tout bien fonctionné tout du long et nous pouvons nous en féliciter. Compte tenu de ce contexte extraordinaire, je souhaite d'autant plus vous remercier pour le travail effectué durant les 12 derniers mois.

Permettez-moi également de vous présenter un état des lieux de l'année écoulée et évoquer les enjeux pour les prochains mois.

Durant cette année, la Municipalité a déposé 51 préavis et rapports, contre 40 en 2019. A noter que depuis le début de la législature 234 préavis et rapports ont été déposés.

Parmi les préavis adoptés, notons pour mémoire :

- L'adoption d'un nouveau Règlement communal sur les conditions d'occupation des logements bénéficiant d'une aide à la pierre et des logements à loyers abordables
- Le réaménagement du chemin et du pont de la Redoute
- « Nyon s'engage » : la Feuille de route climatique de la commune de Nyon, en réponse à l'urgence climatique
- Le plan solaire 2020-2030 avec comme premier projet la réalisation d'une centrale solaire citoyenne sur le bâtiment du Rocher A
- L'adhésion conditionnelle à la station d'épuration régionale unique
- L'octroi d'un crédit exceptionnel de 300'000.- pour le soutien aux milieux associatifs nyonnais et professionnels de la culture, suite à la crise COVID
- La valorisation du patrimoine immobilier communal par le lancement des différents travaux d'entretien et d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux
- L'adoption du plan d'affectation de Champ-Colin – mais avec un amendement qui reporte d'environ 2 ans sa mise en vigueur.

De nombreux temps forts ont marqué 2020, parmi lesquels :

- L'exposition des projets pour les futurs Complexe multisport et parc des sports de Colovray
- La votation sur le plan d'affectation de La Suettaz
- L'engagement des nouveaux délégués à l'économie, au développement durable, et au logement

- Les comptes nyonnais 2019 à l'équilibre : des efforts récompensés
- Le square Perdtemps à nouveau réinventé durant la période estivale
- L'école du Couchant récompensée par un prix européen d'architecture
- Le lancement de l'application PayByPhone qui homogénéise la tarification et la durée du stationnement au centre de Nyon
- Des expositions telles que « Porcelaines ! » et « Une Suisse sur porcelaine : le service Napoléon » au Château, des visites immersives au Musée romain et à l'Amphithéâtre, et la continuation des expos « Un tsunami sur le Léman » et « Petite nature » au Musée du Léman
- L'annonce du lauréat issu du concours d'urbanisme pour le futur quartier En Gravette
- Le début des travaux de l'élargissement du sentier du Cossy.
- Le vote consultatif des jeunes de 16 à 18 ans, une première dans le canton de Vaud
- Les 20 ans de la Fondation pour le développement du sport
- Mais aussi et surtout, la remarquable solidarité nyonnaise durant la crise sanitaire récompensée par le Mérite citoyen.

Moins heureux, relevons également les faits suivants suites aux mesures sanitaires liées au coronavirus :

- L'annulation de nombreux événements sur sol nyonnais, notamment la fête des enfants, le 1er août et le festival des sports, le Marché de Noël et l'annulation de la majorité des festivals
- La fermeture des infrastructures publiques, notamment des piscines, musées, patinoires
- La fermeture de nombreux commerces, restaurants et bars durant les pics de la pandémie
- La contraction de la vie associative dans son ensemble
- Le port du masque dans le centre-ville et les restrictions de notre vie sociale dans son ensemble

Tous les projets dont je viens de vous parler ont été menés à bien grâce au personnel de notre administration communale. Chacun dans son domaine d'expertise a contribué à la réalisation de ces projets tout en continuant de délivrer les prestations attendues par la population nyonnaise. Un grand merci aux collaboratrices, collaborateurs et chefs de services pour leur travail et leur motivation malgré des circonstances compliquées.

En 2020, la Municipalité a fonctionné dans un esprit collégial et solidaire, malgré les mesures sanitaires. Au cours des 12 derniers mois, la Municipalité a pris 736 décisions lors de 40 séances. J'adresse un immense merci à mes collègues de la Municipalité pour leur engagement continu dans un esprit toujours constructif.

Au nom de la Municipalité, je souhaite remercier très sincèrement tous les membres du Conseil communal pour le travail effectué durant cette année extraordinaire et pour votre engagement politique pour la Ville de Nyon. Notre gratitude et nos félicitations à Blaise Rochat qui a occupé le rôle de président du Conseil communal durant le premier semestre. Un grand merci aux membres du Bureau et plus spécialement à Chiara Montecchio l'actuelle présidente. C'est un plaisir de travailler avec elle.

Nous n'oublions pas, bien entendu les membres des commissions permanentes qui se sont investis lors de nombreuses séances tout au long de l'année. Un grand merci à vous !

VISION POUR L'AVENIR

D'une part, l'année à venir s'annonce déjà chargée vu le calendrier électoral. D'autre part, elle arrive avec sa part d'incertitude liée au développement de la pandémie.

Ce dont nous sommes certains c'est qu'une campagne d'élections va débuter. Je la souhaite empreinte de respect et de fairplay. Durant cette période, la concurrence pour des postes sera une réalité. Toutefois, n'oublions pas qu'après les élections nous devons travailler ensemble. Je vous invite donc de faire en sorte que la campagne se déroule dans un esprit serein. Avec un débat d'idées mais sans attaques personnelles.

Ce dont nous sommes moins certains, c'est du développement de la pandémie. Comme nous l'avons fait en 2020, nous devons nous adapter en tenant compte de tout ce que nous avons appris sur le fonctionnement d'une commune en temps de crise. Et nous devons rester solidaire avec les plus fragiles d'entre nous.

En ce qui concerne la situation financière, nous continuerons à nous donner les moyens d'investir dans des projets nécessaires à un développement harmonieux de notre ville.

Nous arrivons à la fin de la législature 2016-2021. De beaux projets sont nés ou ont été poursuivis au cours de cette législature : la création d'un parc public à Perdttemps et la mise en souterrain du parking, la construction du Centre sportif de Colovray, l'extension du Musée du Léman, un nouveau Cœur de ville et un nouvel aménagement des Rives du Lac. Faisons le souhait, que ces projets d'envergure se concrétisent durant la prochaine législature.

Comme vous pouvez vous l'imaginer, il n'y aura malheureusement pas de traditionnelle verrée au Château cette année, mais le cœur y est. Nous avons donc transformé le budget de cette réception en bons d'achats que vous allez recevoir ce soir et que vous pourrez utiliser chez les commerçants nyonnais que nous entendons soutenir.

Nous vous invitons à faire vos achats en ville plutôt qu'en ligne.

Enfin, nous vous souhaitons bonne lecture du Livre « Nyon au 21ème siècle qui vous est offert ce soir.

D'ici là, au nom de la Municipalité, nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année 2020, en espérant que la situation sanitaire s'améliore et que nous puissions retrouver l'esprit de rencontre et de convivialité qui anime la ville de Nyon.

Daniel Rossellat

Nyon, le 7 décembre 2020

PRESENCES 7 DECEMBRE 2020

	<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>P/E/A</u>	<u>O/N/A</u>	<u>O/N/A</u>	<u>O/N/A</u>	<u>O/N/A</u>
1	ALBERTI	Marina	P	O			
2	ALESSANDRO	Giovanni	P	O			
3	ALLAMAND	Victor	P	A			
4	ALTIERI	Luigi	P	O			
5	ANNEN	Valérie	P	O			
6	BADERTSCHER	Elisabeth	E	-			
7	BAERTSCHI	Fabrice	P	O			
8	BAJULAZ	Romain	P	O			
9	BESSE	Chloé	P	O			
10	BIELER	Eric	P	O			
11	BORDIER	Caroline	P	N			
12	BUCCINO	Vincent	P	N			
13	BUCHS	Patrick	P	O			
14	BUCKLE	Elise	P	O			
15	BÜRKI	Véronique	P	O			
16	CARENZA	Marco	P	N			
17	CARRARD	Raymond	E	-			
18	CHEVALLAY-PIGUET	Monique	P	O			
19	COLOMB	Jacky	P	O			
20	DAMTSAS	Laure	P	O			
21	DARBRE GUBBINS	Florence	P	O			
22	DE PERROT	Léon	P	O			
23	DELLEY	Stéphane	P	N			
24	DÉMÉTRIADÈS	Alexandre	P	O			
25	DONNET	Jonas	E	-			
26	DUPUIS	Alexandre	P	O			
27	DUTRUY	Gustave	P	N			
28	ENGGIST	Béatrice	P	N			
29	FARINE	Claude	P	O			
30	FAVRE	Suzanne	P	N			
31	FEDERAU	Alexander	P	O			
32	FÉLIX	Yves	E	-			
33	FOSSATI	Charlotte	E	-			
34	FREI	Maurice	P	N			
35	FÜGLISTER	Jean-François	P	O			
36	GAUTHIER-JAQUES	Yves	P	N			
37	GIRARD	Pierre	P	O			
38	GIRARD	Sven	P	O			
39	GLASSON	Philippe	P	N			
40	GRAF	Edyta	P	A			
41	GUIGNET	Mireille	P	O			
42	GULIZIA	Joseph	E	-			
43	HAINARD	Jean-Michel	E	-			
44	HANHART	Jacques	E	-			
45	HEGETSCHWEILER	Aurélie	P	O			
46	HÉRITIER	Fabien	P	O			
47	IMMINK	Cinzia	P	N			
48	ISCHI KAPLAN	Vanessa	E	-			
49	JACKSON	Brian	P	N			
50	JENEFSKY	Robert	P	O			
51	KARCHER	Christian	P	O			
52	KARLEN	Dominique	P	O			
53	KASPAR	Alexandre	P	O			

54	KIRCHNER	Volker	P	N			
55	KORNAROS	Christos	P	O			
56	KRASNIQI	Sadik	P	O			
57	KURATLE	Philippe	P	O			
58	LIMBORG	Géraldine	P	O			
59	LOPEZ-MARTINEZ	Juan	P	O			
60	LUGEON	David	P	O			
61	MACPHERSON	Niall	P	O			
62	MAGNI	Eleonora	P	N			
63	MANTERO	Milko	P	O			
64	MARQUES	Manuel	P	O			
65	MAUSNER LEGER	Valérie	P	O			
66	MIEVILLE-BLONDEL	Michèle	E	-			
67	MONGE	Olivier	P	A			
68	MONTECCHIO	Chiara	P	-			
69	MOREIRA	Daniel	P	N			
70	NAEPFLIN KARLEN	Jacqueline	P	O			
71	NICOLE	Willy	E	-			
72	NILSSON	Hans Rasmus	A	-			
73	OLSEN	Véronique	P	N			
74	PELLETIER	Simon	P	O			
75	PERRET	Philippe-Jean	P	N			
76	PERRIN	Christian	P	N			
77	PIEREN	Taina	E	-			
78	RAMEL	Ione	P	O			
79	RIESEN	Olivier	P	N			
80	ROCHAT	Blaise	E	-			
81	ROCHAT	Vadim	P	O			
82	SANTANTONIOU	John	P	N			
83	SAUERLAENDER	Michael	P	N			
84	SAUGY	David	P	O			
85	SCHWERZMANN	Danièle	P	O			
86	SOLDINI	Sacha	P	N			
87	STALDER	Olivier	P	O			
88	SUKIENNIK-RACHOULIS	Renata	P	O			
89	UDASSE	Christian	P	N			
90	UELTSCHI	Bernard	E	-			
91	ULDRY	Doris	P	O			
92	URFER	Julien	P	O			
93	VIOGET KARADAG	Corinne	P	O			
94	VUADENS	Sacha	P	O			
95	VUAGNIAUX	Christine	P	N			
96	VUILLE	Jean-Pierre	P	N			
97	WAHLEN	Pierre	P	O			
98	WEAVER	David	P	N			
99	WEAVER	Mark	E	-			
100	WIESNER	Raphaël	P	N			

Présents	84	53	Oui
Excusés	15	27	Non
Absents	1	3	Abstentions
TOTAL	100	83	